



Ministère de l'Aménagement du Territoire National,
de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville

Département de l'Aménagement du
Territoire National et de l'Urbanisme

Secrétariat Général

Ecole Nationale d'Architecture de Rabat

Avis du concours architectural n° 1/2019

Le **Mardi 18 Juin 2019 à 10 heures**, il sera procédé dans la salle de réunion de Monsieur le Directeur de l'Ecole Nationale d'Architecture, Rabat-Instituts, Avenue Allal El fassi - Rabat, à l'ouverture des plis du **Concours Architectural N°1/2019 Relatif à**

«la conception et au suivi du projet de construction d'un centre de conférences à l'Ecole Nationale d'Architecture de Rabat».

Le dossier du concours architectural peut être retiré au Secrétariat Général de l'Ecole Nationale d'Architecture, sis, Rabat-Instituts, Avenue Allal El fassi, Rabat. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma et à partir de l'adresse électronique suivante www.archi.ac.ma.

Le budget prévisionnel maximum, pour l'exécution des travaux est de **12.000.000,00 DHS HT (Douze millions Dirhams HT)**.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des architectes doivent être conforme aux dispositions de l'article 120 du décret n°2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les architectes peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au Secrétariat Général de l'Ecole Nationale d'Architecture.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au Service précité ;

Le délai pour la réception des dossiers des architectes expirera le Lundi 17 Juin 2019 à 15 h.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 et 8 du règlement du concours architectural.

